



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1231

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'art Contemporain et Lyon Parc auto dans le cadre des expositions de rentrée 2021 du 15 septembre 2021 au 2 janvier 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1231 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LYON PARC AUTO DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS DE RENTREE 2021 DU 15 SEPTEMBRE 2021 AU 2 JANVIER 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 15 septembre 2021 au 2 janvier 2022, le Musée d'art contemporain de Lyon présente cinq nouvelles expositions :

- trois monographies consacrées aux récits filmés de Delphine Balley, Jasmina Cibic et Christine Rebet ;
- une sélection de vidéos de notre collection retraçant les performances de Marina Abramović et Ulay ;
- et un *Crossover Hélène Hulak x Mel Ramos* dans le hall.

Crossover, c'est une jeune artiste en dialogue avec une œuvre de notre collection. En 2021, elle est confiée à la lyonnaise Hélène Hulak qui réagit à Mel Ramos.

Au 1<sup>er</sup> étage, Christine Rebet présente pour Escapologie six films d'animation, dont un spécifiquement réalisé à cette occasion, accompagnés de peintures murales et de dessins.

Au 2<sup>e</sup> étage, Delphine Balley s'inspire du huis clos familial. L'exposition Figures de cire marque un tournant avec un effacement progressif de la figure au profit de l'objet. Dans l'exposition Stagecraft une mise en scène du pouvoir, Jasmina Cibic montre en particulier le film The Gift, présenté pour la première fois dans sa version finale.

Au dernier étage, le macLYON a choisi d'exposer les pionniers de la performance Marina Abramović et Ulay, dont toute l'œuvre commune est dans la collection du macLYON.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Lyon Parc Auto a manifesté son intérêt pour le Musée d'art contemporain et a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de ces expositions, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
LYON PARC AUTO	- remise de 1€60 (soit 45 minutes offertes) sur le tarif public des parkings P0 et P2 de la cité Internationale consentie aux visiteurs des expositions - apposition d'affichettes aux	- 50 entrées gratuites aux expositions (au lieu de 8 €) Valorisation : 400 € (non assujetti à TVA) - Présence du logo sur les flyers, le

	<p>entrées des parkings, mentionnant cette offre</p> <p>- mise à disposition de la Ville de Lyon d'un valideur</p> <p><u>Valorisation 1000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p> <p>- Diffusion de flyers ou cartes postales</p> <p><u>Valorisation 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p> <p><b><u>Valorisation : 1500 HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>	<p>programme culturel, le panneau partenaires dans le hall, le site web</p> <p><u>Valorisation : 1000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p> <p>- Fourniture d'affichettes valorisant l'offre</p> <p><u>Valorisation : 100 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p> <p><b><u>Valorisation : 1500 €</u></b>  <b><u>Dont 400 € nets de TVA et 1100 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>
--	--	---

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et Lyon parc auto pour les expositions de rentrée 2021 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 1500 HT (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal, programme EXPOCO, opération COMMCO, nature 611 et 6231.

- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 1500 € (dont 400 € nets de TVA et 1100 € soumis à TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal, programme EXPOCO, opération TEMPOCO, nature 7062 et 7088.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET